

**SANS SURPRISE, LE TAUX PRESCRIT SERVANT À ÉTABLIR CERTAINES STRATÉGIES DE FRACTIONNEMENT DE REVENUS DEMEURERA À 1 % AU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE DE 2009**

---

Sans surprise de notre part, l'ARC a confirmé le 3 juin que les taux prescrits à utiliser pour certaines règles fiscales demeureront inchangés au 3<sup>e</sup> trimestre de 2009 (juillet à septembre). Ainsi, le taux prescrit à utiliser pour établir certaines stratégies à long terme de fractionnement de revenus demeurera à 1 % pour ledit trimestre. Ceux qui songent à établir de telles stratégies auront donc encore du temps. Veuillez consulter notre "Avis important" du 11 mars 2009 pour plus de détails sur ces stratégies.